

## **Territoire palestinien occupé : Appel au démantèlement du mur de séparation**

8 juillet 2009 – A la veille du cinquième anniversaire de l'avis consultatif de la Cour internationale de justice (CIJ) qui avait établi que la construction par Israël d'un mur dans le territoire palestinien occupé était contraire au droit international, le bureau du Haut Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme en Cisjordanie, a appelé ce mercredi au démantèlement de ce mur.

Le Bureau qui constate que « la situation ne s'est pas améliorée » dans le territoire occupé, appelle également le gouvernement israélien à verser des réparations aux populations qui ont souffert de la construction du mur. Il l'appelle aussi à mettre fin aux restrictions de mouvement actuellement en vigueur « afin que les résidents palestiniens puissent exercer leurs droits à la liberté de mouvement, au travail, à l'éducation et à la santé ».

Il est encore temps de changer la situation », a déclaré le Coordonnateur humanitaire des Nations Unies pour le territoire palestinien occupé, Maxwell Gaylard, lors de son intervention sur le sujet, indique un communiqué publié ce mercredi.

Au nom des agences humanitaires, M. Gaylard a appelé Israël à « geler la construction du mur en Cisjordanie, à la lumière de l'avis consultatif sur le mur et de l'impact humanitaire ».

De son côté, l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA) indique que sa commissaire général, Karen AbuZayd, a récemment accueilli un groupe de plus de 70 jeunes de Gaza, de retour d'un voyage touristique en Pologne, destiné à aider les enfants particulièrement affectés par le récent conflit à Gaza.